

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le **8 juillet 2025 à 19 h 30**, une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue, à savoir :

DEMANDE 2025-00082

- Immeuble** : Lots projetés 6 687 630 à 6 687 632 du Cadastre du Québec
(468 à 474, rang Saint-François)
- Zone** : H-726
- Nature** : Opération cadastrale (largeur de lot)
- Effet** : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de **PERMETTRE pour le lot projeté 6 687 630, une largeur de 43 mètres, pour le lot projeté 6 687 631, une largeur de 38 mètres et pour le lot projeté 6 687 632, une largeur de 35 mètres** alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-726, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, la largeur minimale prescrite d'un lot intérieur est de 50 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Blainville,
ce 17 juin 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier